

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-456

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2018-456

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Accompagnement et recherche psycho-éducative pour les jeunes (ARPEJe) via son centre d'hébergement et de réinsertion sociale Jonas - Financement 2018 du projet "Rencontres nationales du sport solidaire" au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1) Contexte du projet et objectifs

L'association Accompagnement et recherche psycho éducative pour les jeunes (ARPEJe) a pour objectif d'aider les jeunes entre 16 et 25 ans, défavorisés, en situation de marginalisation, à s'insérer en leur proposant un hébergement et un accompagnement. L'équipe interdisciplinaire, médico-psycho-éducative, propose un accompagnement adapté à chaque résident. Elle dispose notamment d'un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS Jonas) situé dans le quartier Saint Jean à Bordeaux. Il a pour mission de proposer à 52 jeunes majeurs un hébergement, conjointement à un suivi visant à tendre vers une autonomie personnelle et socio-professionnelle.

Depuis 2016, le foyer Jonas participe à la semaine de « la rencontre des sports solidaires », organisée au Pradet près de Toulon, entre différents centres d'hébergement et de réinsertion sociale de métropole et ultramarins. Ce projet mené par Les amis de Jéricho depuis plus de dix ans mêle en effet l'objectif pour les personnes accueillies au sein de CHRS de pouvoir prendre des vacances, de découvrir une nouvelle région et de s'investir dans un projet au lien social fort, à partir de la médiation éducative et citoyenne qu'est le sport.

Cet évènement est générateur de dynamisme, il s'inscrit comme un temps fort tant dans la vie institutionnelle de l'établissement que dans la vie de chaque jeune qui y a participé.

Sur le plan éducatif et citoyen, participer à cet évènement permet à l'équipe éducative de renforcer la relation de confiance avec les jeunes et leur permet d'avoir un autre regard sur leurs potentialités et leurs freins.

Cette année l'association souhaite réitérer ce projet et accompagner sept jeunes hommes et femmes de moins de 25 ans à participer à cet évènement.

2) Bilan 2017

La participation aux Rencontres nationales du sport solidaire a été plus que pertinente tant sur la participation et l'investissement des jeunes que sur le développement d'un esprit collectif et citoyen.

Les deux éducateurs sont partis avec sept jeunes dont deux ayant un parcours migratoire et parlant peu le français (un syrien et un soudanais) ainsi qu'une jeune femme.

Sur les tournois, les jeunes se sont investis et ont été des acteurs dynamiques. La reconnaissance de leurs bons résultats et leur fair-play, a été un levier pour favoriser leur estime personnelle et véhiculer les valeurs du sport : dépassement de soi, esprit collectif et respect des autres. Ces tournois ont permis aux jeunes de créer des liens et de s'intégrer plus aisément avec l'ensemble des participants.

Ce projet a permis aux jeunes de découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités.

Sur le plan institutionnel, il a été concrètement observé à quel point ce projet soude le collectif et s'ancre dans une histoire. Les retours tant dans les accompagnements éducatifs que dans le lien avec les professionnels, sont engageants et montrent la pertinence de ce projet qui apporte une cohésion et une insertion citoyenne certaine.

3) Modalités de financement de l'action en 2018

Au titre des actions collectives financées par le Fonds d'aide aux jeunes, l'association ARPEJe sollicite le soutien de Bordeaux Métropole pour son CHRS Jonas à hauteur de 1155 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1810 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 63,8 % du budget global (annexe 2 à la délibération).

Principaux indicateurs financiers

	2018	%	2017
Bordeaux Métropole FAJ	1 155 €	63,8 %	1 155 €
Financement Agence nationale chèques vacances (ANCV)	360 €	19,9 %	360 €
Participation des jeunes	140 €	7,8 %	140 €
Financement Accompagnement et recherche psycho éducative pour les jeunes (ARPEJe)	155 €	8,5 %	155 €
TOTAL	1810 €	100 %	1 810 €

4) Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

5) Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire:

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 1 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président de l'organisme ou toute personne habilitée,
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce,

- le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU la demande formulée par l'organisme en date du 23 janvier 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole, au titre de la nouvelle compétence Fonds d'aide aux jeunes, participe au financement d'actions collectives pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus, et que l'action proposée par l'association ARPEJe répond aux orientations de la métropole envers ce public,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 1 155,00 € en faveur de l'association ARPEJe pour le financement de l'action « Rencontre du sport solidaire »,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits du Fonds d'aide aux jeunes, sur le budget 05, chapitre 65, compte 65748, fonction 424 du Budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 JUILLET 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2018	

NOM DE L'ORGANISME :

ARPEJE

ANNEXE A BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME

Exercice 2018

- Si le porteur de projet peut déduire la TVA, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)
 - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de constitution des budgets

	CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (2)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (2)
60 - Achats	290 700	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service				
Achats stockés de matières et fournitures				
Achats non stockables (eau, énergie)				
Fournitures d'entretien et de petit équipement				
Fournitures administratives				
Autres fournitures				
61 - Services extérieurs	721 419	0	3 540 558	0
Sous traitances générales			1 477 978	0
Locations mobilières et immobilières			2 062 580	0
Entretien et réparation				
Primes d'assurance				
Décontamination				
Divers				
62 - Autres services extérieurs	307 855	0		
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
Publicités, publications				
Déplacements, missions et réceptions				
Frais postaux et de télécommunication				
Services bancaires				
Divers				
63 - Impôts et taxes	145 505	0		
Emplois et taxes sur rémunérations				
Autres impôts et taxes				
64 - Charges de personnel	2 128 502	0	277 950	0
Rémunérations du personnel				
Charges sociales				
Autres charges de personnel				
65 - Autres charges de gestion courante	76 620	0		
66 - Charges Financières	3 100	0		
67 - Charges exceptionnelles	900	0		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	78 940	0		
69 - Impôt sur les sociétés				
TOTAL DES CHARGES	3 753 621	0	3 818 508	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				
- Secours en nature				
- Mise à disposition gratuite des biens et services				
- Personnel bénévole				
TOTAL DES PRODUITS	0	0	0	0
87 - Contributions volontaires en nature				
- Bénévoles				
- Prestations en nature				
- Don en nature				
Écart en valeur (2)	0	0	0	0
Budget 2017 (1)	64 887	0	0	0
Budget 2018 (2)	2 018	2017	Budget 2018	Révisé 2018 (2)
Personnel	41	42,00		
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé				
(1) Valeur pour le dossier de demande				
(2) À renseigner pour la transmission des documents lors du bilan de projet				

Signature du Président ou du représentant légal : Myrtilin DUCASSE, Directeur
 55, rue Saint-Joseph
 33000 BORDEAUX
 Tél : 05 56 44 76 66
 Fax : 05 56 48 28 56
 Siret : 2082480800054

NOM DE L'ORGANISME :

ARPEJE

ANNEXE B - BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE

(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2018 - Si le porteur de projet peut déduire la TVA, les montants inscrits sont Hors taxes(HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)
 - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de constitution des budgets

CHARGES (en euros)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)	PRODUITS (en euros)			
	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES AU PROJET					CHARGES DIRECTES AFFECTÉES AU PROJET			
60 - Achats	0	45	0	-45	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service					0	0	0	0
Achats stocks de matières et fournitures					0	0	0	0
Achats non stockables (eau, énergie)					0	0	0	0
Équipements d'entretien et de petit équipement					0	0	0	0
Fournitures administratives					0	0	0	0
Autres fournitures (repas des bénéficiaires du samedi midi, 5 euros/personne)	45				0	0	0	0
61 - Services extérieurs	0	1485	0	-1485	71 - Subventions d'exploitation	0	1310	-1310
61 - Services extérieurs					0	0	0	0
Seus traitement générale					0	0	0	0
Locations mobilières et immobilières					0	0	0	0
Location et réparation					0	0	0	0
Primes d'assurance					0	0	0	0
Déplacements					0	0	0	0
Publicité, publicités					0	0	0	0
Publicité, publications					0	0	0	0
Travaux postaux et de télécommunication					0	0	0	0
Services bancaires					0	0	0	0
Divers (transport des bénéficiaires du projet, l'adhésion)					0	0	0	0
62 - Autres services extérieurs	0	280	0	-280	72 - Subventions de capital	0	0	0
62 - Autres services extérieurs					0	0	0	0
Rémunérations intermédiaires et honoraires					0	0	0	0
Publicité, publications					0	0	0	0
Déplacements, missions et réceptions					0	0	0	0
Travaux postaux et de télécommunication					0	0	0	0
Services bancaires					0	0	0	0
Divers (transport des bénéficiaires du projet, l'adhésion)					0	0	0	0
63 - Impôts et taxes	0	280	0	-280	73 - Produits exceptionnels	0	0	0
63 - Impôts et taxes					0	0	0	0
Impôts et taxes sur rémunérations					0	0	0	0
Autres impôts et taxes					0	0	0	0
64 - Charges de personnel	0	0	0	0	74 - Produits financiers	0	0	0
64 - Charges de personnel					0	0	0	0
Rémunérations du personnel					0	0	0	0
Charges sociales					0	0	0	0
Autres charges de personnel					0	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante					0	0	0	0
66 - Charges financières	0	0	0	0	76 - Produits exceptionnels	0	0	0
66 - Charges financières					0	0	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0	0	77 - Produits exceptionnels	0	0	0
67 - Charges exceptionnelles					0	0	0	0
68 - Travaux aux aménagements, prestations et engagements	0	0	0	0	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0
68 - Travaux aux aménagements, prestations et engagements					0	0	0	0
69 - Impôt sur les sociétés	0	0	0	0	79 - Transfert de charges	0	0	0
69 - Impôt sur les sociétés					0	0	0	0
CHARGES INDIRECTES AFFECTÉES AU PROJET					CHARGES INDIRECTES AFFECTÉES AU PROJET			
Charges fixes de fonctionnement								
Travaux financiers								
Autres								
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	0	1810	0	-1810	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES	0	1810	-1810
Secours en nature					Secours en nature			
Mise à disposition gratuite des biens et services					Mise à disposition gratuite des biens et services			
Personnel bénévole					Personnel bénévole			
Total des contributions volontaires	0	0	0	0	Total des contributions volontaires	0	0	0
Budget 2017 (1)	0	Budget 2018 (1)	0	Ecart en valeur (2)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
0	0	0	0	0	0	0	0	0

Personnel

Montant des salaires en équivalent temps plein	2015	2016	Budget 2017	Budget 2018	Réalisé 2018
Personnel	41	42,08	48,21		

(1) à renseigner pour le dossier de demande
 (2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal : Myriam DUCCASSE, Directrice Générale ARPEJE
 Date : 10/07/2017
 Tampon de l'organisme

13, Impasse Saint-Jean
 33800 BORDEAUX
 T 05 56 94 09 25
 F 05 56 94 66 30

ARPEJE
 Service SJ

Myriam DUCASSE

Annexe 1
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :